VERSION : 01

Politique d’égalité, de diversité et d’inclusion

Objet

La Direction d’Aratubo est responsable de l’approbation de cette politique qui définit les principes de base pour garantir l’égalité des chances, la non-discrimination, l’inclusion des professionnels et la diversité optimale du personnel d’Aratubo, conformément à la législation en vigueur et selon les meilleures pratiques internationales.

Portée

Cette politique s’applique à tout le personnel d’Aratubo et aux tiers avec lesquels l’entreprise entretient une relation et qui sont rattachés à celle-ci.

Principes de base

- Promouvoir une équipe de professionnel diversifiée, reflet de notre société, en développant une culture égalitaire et inclusive dans un environnement de travail basé sur la collaboration et le respect de la dignité des personnes et de leurs droits fondamentaux.
- Sensibiliser le personnel sur les principes d’égalité, de diversité et d’inclusion, des valeurs d’Aratubo.
- Gérer la diversité de manière transversale dans toutes les politiques de gestion d’Aratubo, base des prises de décision et des actions de l’entreprise.
- Mettre en place des politiques et des processus de sélection, de recrutement, de rétribution, de conditions de travail, de formation, d’évaluation des performances et de promotion qui garantissent l’égalité des chances au sein d’Aratubo.
- Rejeter la discrimination directe ou indirecte pour toute condition physique, personnelle et/ou sociale.
- Garantir un environnement de travail exempt de harcèlement sexuel, physique, moral ou de mobbing, harcèlement verbal et/ou cyberharcèlement, pour des raisons de sexe, de capacités physiques ou intellectuelles, d’origine, d’orientation religieuse ou politique, d’âge, de niveau académique... ou de tout autre type d’ensemble de traits et caractéristiques des personnes dans leur dimension interne et externe, ainsi que sur le plan organisationnel.
- Procurer des conditions de travail flexibles pour la conciliation de la vie familiale, personnelle et professionnelle.
- Adapter spécifiquement les postes de travail aux personnes souffrant de handicap pour une intégration effective.
- Utiliser un langage neutre et inclusif dans les communications internes et externes d’Aratubo.

- Étendre les principes d'action en termes d'égalité, de diversité et d'inclusion à notre chaîne de valeur, au travers du code de conduite des fournisseurs, en incluant des critères d'évaluation de ces pratiques dans le processus d'approvisionnement d'Aratubo.
- Participer, pour Aratubo, à la création d'une société exempte de violence sexiste et donc à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes.
- Définir des objectifs et des actions concrètes afin de garantir le respect des engagements acquis dans cette politique.
- Diffuser ces engagements envers l'égalité, la diversité et l'inclusion, les actions et les résultats obtenus à tous les groupes d'intérêt de l'entreprise.

Systèmes de suivi et de surveillance

La Commission pour l'égalité d'Aratubo contrôle régulièrement le degré de respect des engagements acquis dans cette politique, en la vérifiant périodiquement, afin de garantir son adéquation et son approche tournée vers la création de valeur.

Aratubo dispose d'un canal de dénonciation pour l'identification et le traitement des violations potentielles ou réelles des principes de la politique d'égalité, de diversité et d'inclusion.

Lundi 6 mars 2023

Directeur général d'Aratubo